



Je travaille au péage

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 29 janvier 2007

Je travaille au péage donc je n'aurai plus le droit du fumer dans ma cabine mais je vais voir des gens fumer dans leur voiture mon employeur doit-il me donner une pause pour fumer

Réponse :

Le principe de la pause cigarette n'existe dans aucun texte. Il ne peut donc s'agir que de pauses accordées équitablement à tous les employés du péage, qu'ils soient fumeurs ou non